

Gite des Bouchardes  
55 Chemin de Motte  
1150 Villebois

Paris, le 03 février 2012

A l'attention de M. et Mme Gireau

Madame, Monsieur,

Après instruction de votre dossier transmis par l'instance régionale de mise en œuvre du label national « Tourisme & Handicap », nous avons le plaisir de vous annoncer que votre demande a été validée par la commission nationale de janvier 2012, selon la déclinaison suivante :

- Handicap moteur
- Handicap visuel
- Handicap auditif
- Handicap mental

Nous sommes très sensibles à votre démarche visant à favoriser l'accès au tourisme et aux loisirs des personnes handicapées, en facilitant d'accueil et l'accessibilité de votre site à cette clientèle, et nous vous en remercions.

**Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne serez officiellement labellisé que lorsque vous aurez retourné un des deux exemplaires de la charte du labellisé signé à l'adresse suivante avant le 20 avril 2012.**

Association Tourisme et Handicaps  
43 rue Marx Dormoy  
75018 Paris

Vous avez la possibilité de vous procurer **une version informatique du logo du label** afin de la faire figurer sur vos documents de communication. Pour cela, il faut vous adresser au correspondant du label de votre département.

Vous pouvez également **louer la plaque du logo du label** selon les formalités du bon de commande ci-joint. **Cette location n'est pas obligatoire mais largement recommandée pour favoriser la communication auprès de la clientèle handicapée.**

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.



Annette Masson  
Présidente  
Association Tourisme et Handicaps

Copie transmise à la DIRECCTE RHONE ALPES